

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 mai 2023

Liste des présents :

Conseiller(ère) municipal(e)	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Pouvoir à	Secrétaire de séance
M le Maire, M CROUX Christian	X			
M le Premier adjoint, M CODECCO Didier	X			
M le Second adjoint, M DERAMOND Sébastien	X			X
Mme BERTHIER Béatrice		X	AL FERRAND	
Mme CAVAILLE Céline	X			
Mme FERRAND Anne-Lise	X			
Mme OWEZAREK Laurianne	X			
Mme PAYRASTRE Elisabeth	X			
M CONDOUMY Philippe		X	C. CROUX	
M GOUT Damien	X			
M MOULIN Dominique	X			

Horaire de séance :

Ouverture de séance :
21h00

Clôture de séance :
22h30

Prochain Conseil :
Fin juin

Liste des observateurs :

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus des conseils municipaux
2. Délibération annulation Taxe Aménagement Majorée Secteur Ouest
3. Délibération travaux épareuse 2023
4. Délibération DM01 BP2023
5. Délibération Désignation d'un référent déontologue pour les élus
6. Numérotation habitations
7. Préparation fête locale
8. Comptes rendus des réunions intercommunales
9. Questions diverses

Compte rendu de séance :

1. Approbation des CR des conseils municipaux

Les comptes rendus des conseils municipaux du 29 mars et 13 avril 2023 sont approuvés à l'unanimité.

2. Délibération annulation Taxe Aménagement Majorée Secteur Ouest

M. le maire propose :

- De supprimer, sur le secteur « AU OUEST » du PLU de la commune la majoration de la taxe d'aménagement de 15 % instaurée par délibération du 25 novembre 2019.
- En conséquence, à partir du 1er janvier 2024, les constructeurs dans le secteur « AU OUEST » ne seront plus redevables de la majoration de la taxe mais seulement de la taxe d'aménagement applicable à l'ensemble de la collectivité au taux de 4 %.
- Pour information, sur la zone en cours d'aménagement, l'évaluation du produit pour :
 - Une TA à 4 % est de 42 606 €
 - Une TA à 5 % est de 53 258 €

Après lecture de la délibération, vote de l'annulation de la Taxe Aménagement majorée secteur Ouest :

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

3. Délibération travaux épareuse 2023

Devis des travaux d'épareuse sur la commune par la société de SAS LA PIERRE BLANCHE :

- 85 € HT le km pour le premier passage.
- 185 € HT le km pour le second passage.
- Soit un total d'environ : 4 277 € HT.
- La participation de la CCTL sera de 2 255, 58 €.

Vote délibération travaux épareuse 2023 par la société SAS LA PIERRE BLANCHE

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

4. Délibération DM01 BP2023

Le trésor public nous demande de faire une Décision Modificative du Budget primitif 2023 pour un écart de 0, 60 €.

Vote de la délibération DM01 BP2023

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

5. Délibération Désignation d'un référent déontologue pour les élus

L'état demande la mise en place d'un référent déontologue pour les élus locaux.

Ce référent doit :

- Ne pas être élu dans la collectivité,
- Ni être un de ses agents,
- Ni se trouver en situation de conflit d'intérêt.

Haute Garonne Ingénierie - ATD propose 3 agents comme référent déontologue des élus locaux jusqu'en 2026 :

- Sébastien VENZAL
- Richard LAGARDE
- Cendrine BARRERE

Vote de la délibération référent déontologue

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

6. Numérotation habitations

Les courriers individualisés pour informer les habitants de leur changement d'adresse sont prêts.

Une date doit être déterminée pour la mise en place des numéros sur les boites aux lettres.

Proposition de le faire le samedi 17 juin à 09h00.

7. Préparation fête locale

Mardi 30 mai :

- Montage des chapiteaux et des illuminations à partir de 19h00.

Mercredi 31 mai :

- Récupérer les 15 barrières prêtées par Auriac sur Vendinelle à 10h00.

Samedi 3 juin :

- Mise en place des barrières pour fermeture de la route à partir de 14h + Fermeture le vendredi soir et le dimanche après-midi.

Dimanche 4 juin :

- Messe à 11h15 suivie de la cérémonie au monument aux morts.
- Apéritif de la municipalité avec remise des prix du concours épouvantails.
- Démontage des chapiteaux et des illuminations à partir de 19h.

Le conseil municipal alerte le comité des fêtes de vérifier que son assureur est informé de la course de tracteur tondeuse.

8. Comptes rendus des réunions intercommunales

Jeudi 27 avril :

- SIPOM : réunion référent composteur.

Mardi 23 mai :

- CCTL : réunion CLECT
 - Arrêt de la compétence « Politique du logement et du cadre de vie ». Pas de charge transférée.
Une délibération du conseil municipal sera attendue avant le 31/08/2023.
 - Restitution de la compétence « fauchage des routes ». Rétribution de 142. 39 €/km soit 2 255. 58 € pour Maureville.
Une délibération du conseil municipal sera attendue avant le 31/08/2023.
 - Augmentation de l'enveloppe du pool routier 2022-2025 par le conseil départemental, soit 3 600 € de plus pour Maureville.
Une délibération du conseil municipal sera attendue avant le 31/08/2023.
 - Demande d'augmentation de l'enveloppe du pool routier de certaines communes pour l'année 2023.
Pour 2024, les communes doivent faire les demandes avant septembre 2023.

Mercredi 24 mai :

- CCTL : réunion Urbanisme
 - Prolongation de la convention du 01/08/2023 au 31/12/2023.
 - Nouvelle convention du 01/01/2024 au 31/12/2026.
 - Augmentation des tarifs à prévoir.
 - Proposition d'un service de recollement avec la nouvelle convention (à l'étude).

9. Questions diverses

- Installation entreprise PROBATEL ZA LOURMAN : réunion à la mairie le 26 mai à 17h.
- Installation de caméra au point de collecte du village.
- Colombarium :
 - Relance de la société
 - Subvention du CD 31 : 3 113, 80 €
- Commission Communication : Mise à jour du site internet.